

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil vingt-et-un, le vingt-sept avril. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le lundi trois mai deux mil vingt-et-un en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Accès et itinérance domaine public fluvial
- Préparation des élections départementales et régionales
- Aménagement D9 – D11
- Révision loyer « 28 Route de Prats »
- Rythmes scolaires rentrée 2022-2023
- Illuminations de Noël
- Renouvellement convention SPA
- Comptes-rendus des réunions et commissions
- Questions diverses

SEANCE DU 3 MAI 2021

PRÉSENTS : MME POINTET – MME VASSEAUD - MMES VAUNAC – GUIHENEUF – MM. BIERNE – BIASOTTO – MME LAGORCE – M. BOURNET

ABSENTS EXCUSÉS : M. BATTISTON Gérard – M. CAMUS Jean-Michel – Mme CLAVERIE Thérèse

PROCURATION : M. BATTISTON Gérard à Mme POINTET Dominique

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUIHENEUF Isabelle

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 12 avril 2021**

ACCES ET ITINÉRANCE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du mécontentement d'un administré concernant le stationnement nocturne de véhicules sur le domaine public fluvial au niveau de « la plage ». Elle propose au Conseil Municipal de débattre sur ce sujet afin de trouver des solutions. Elle rappelle que l'accès des véhicules terrestres à moteur est strictement interdit en dehors des voies ouvertes à la circulation et que l'accès à la servitude de marchepied est un accès piétonnier.

Après réflexion, le Conseil Municipal, charge Madame le Maire de prendre un arrêté portant sur l'interdiction de circulation et de stationnement de véhicule terrestre à moteur autre que ceux des services de communaux ou des organismes autorisés (DDT, AFB ou ONCFS, EPIDOR, GEMAPI de la CAB, Fédération départementale de pêche, gendarmerie, pompiers, ...).

PRÉPARATION DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Suite aux préconisations du Conseil Scientifique et de l'AMF, Madame le Maire explique au Conseil Municipal l'obligation de mettre en place deux bureaux de vote. Les élections départementales se tiendront dans la salle municipale, les élections régionales dans la salle du conseil, les 20 et 27 juin 2021. Ces modifications d'emplacement de bureau de vote seront actées par un arrêté préfectoral.

Il est indispensable pour la bonne tenue des élections de faire appel à volontariat parmi les anciens élus. Madame le Maire propose une liste de volontaires et présente un projet d'organisation des élections (tours de garde, bureaux, mission de chacun et plans de circulation).

AMÉNAGEMENT D9 – D11

Lors de la rencontre de Mme MORIZOT, chef de l'unité d'aménagement de Bergerac le 15 avril 2021 avec Madame le Maire et les adjoints, un recensement de l'état des voies concernées par le Département a été fait :

- Réfection D9 (en cours)
- Réfection et sécurisation D11 (meilleure visibilité et signalisation des écluses)
- Sécurisation piétonnière au virage du restaurant « L'ardoise »
- Nettoyage empellement D11

Le Conseil Municipal engage une réflexion à propos de la signalisation des écluses « Route du Périgord » (D11) et charge Madame le Maire de se rapprocher de la Communauté de Communes pour une commande de matériels signalétiques.

RÉVISION LOYER « 28 ROUTE DE PRATS »

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le loyer communal « 28 Route de Prats » arrivant à son terme d'année, il y a lieu de le réviser conformément à l'indice de références des loyers du 1^{er} trimestre 2021, soit + 0,09 % à compter du 1^{er} juin 2021.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à augmenter ledit loyer de 0,09 %, soit un loyer mensuel de 433,35 € à compter du 1^{er}/06/2021, sur la base du taux de l'IRL (Indice de Référence des Loyers).

RYTHMES SCOLAIRES RENTRÉE 2021-2022

Suite au courrier de Madame l'inspectrice Anne-Karine VEAU du 21 avril 2021 relatif à l'organisation de la semaine scolaire, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de donner un avis concernant le rythme scolaire à adopter. En 2017, il avait été décidé d'adopter un rythme de 4 jours.

Madame le Maire propose de reconduire cette décision et de le soumettre au vote en conseil d'école.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Madame le Maire laisse la parole à Madame Sophie VASSEAUD, qui en charge de ce dossier. Madame VASSEAUD présente au Conseil Municipal le projet d'implantation des illuminations ainsi que le devis de la société ADNLight, qui s'élève à 2 400,00 € HT pour un contrat de location triennal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'unanimité d'accepter le devis de la société ADNLight pour la somme de 2 400,00 € HT et charge Madame le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

COMPTE-RENDUS DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS

- Conseil d'Ecole le mardi 23 mars 2021 : Mme LAGORCE Sophie présente au Conseil Municipal les points importants qui ressortent de cette réunion :
 - transfert de poste de Montcaret vers St Seurin (classe de CE2 transférée sur St Seurin de Prats)
 - prêt de tables et chaises de la commune de Montcaret pour la rentrée 2021-2022
 - effectif de 60 élèves environ pour St Seurin et de 70 élèves pour Montcaret
 - rappelle du projet d'école 2016-2021 (carnet de liaison dématérialisé, P.A.R.I, E3D, outils pédagogiques communs pour le RPI, renforcement lien école-famille à travers le numérique
- Commission « Assainissement » le lundi 29 mars 2021 : M. BOURNET Laurent indique au Conseil Municipal que cette commission avait pour ordre du jour les votes des documents budgétaires (BP, CA, compte de gestion, affectation du résultat). Il a été abordé deux projets de réfection de stations (St Méard de Gurson et St Antoine de Breuilh).
- Réunion SIVOS le mardi 30 mars 2021 : Mme LAGORCE Sophie informe que cette réunion portait principalement sur des votes budgétaires (compte administratif, compte de gestion, budget 2021, créances douteuses). Les résultats du compte administratif 2020 montrent un résultat cumulé en fonctionnement de 78 061,25 € et en investissement de 980 €. Elle indique qu'il a été proposé que la cotisation des communes soit de 1,50 € / habitant (contre 2 € l'année précédente). Il a été aussi rappelé la réglementation de sécurisation des arrêts de bus (gilets fluorescents et panneaux de signalisation), un état des lieux sera effectué sur chaque communes.
- Commission « Développement Durable » le jeudi 15 avril 2021 : Mme POINTET Dominique indique au Conseil Municipal que les 18 communes de la CDC valident le projet alimentaire pour les cantines scolaires. Elle informe qu'une enquête pour la mise en place de ce projet va être réalisée dans le but de répertorier les producteurs du territoire et de quantifier les besoins. L'enquête doit être retournée avant le 20 mai 2021.

QUESTIONS DIVERSES

SUPPRESSION RÉGIE CANTINE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un changement du circuit de dépôt des espèces il y a eu lieu de modifier la gestion de la régie cantine. De ce fait, avec l'appui de M. LABEYRIE Olivier, Trésorier de La Force, la régie cantine de St Seurin a été supprimée à la date du 25 avril 2021.

La facturation des repas cantine se fera désormais par l'émission de titres (avis des sommes à payer).

Elle précise au Conseil Municipal que les parents d'élèves ont été informés de ce changement via une note communale.

D'autre part, Madame le Maire indique au Conseil Municipal que dans un souci de modernisation des moyens de paiement des recettes publiques locales, il convient de mettre en place le paiement en ligne via

PAYFIP. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec le DGFIP pour l'adhésion au service de paiement en ligne.

- **PROROGATION CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CDG 24**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'obligation légale pour toutes les collectivités de disposer d'un service de médecine préventive.

En Dordogne, en 1993, le Centre de Gestion (CDG) a choisi d'exercer cette mission facultative et de la proposer aux collectivités de son ressort territorial.

En décembre 2017, le CDG avait délibéré en faveur d'une nouvelle convention d'adhésion et d'une charte de fonctionnement du service qui avait une fin de validité le 31 décembre 2020.

La loi dite de « Transformation de la Fonction Publique » du 6 août 2019 prévoit en son article 40 que « *dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, le Gouvernement est habilité à prendre par ordonnances toute mesure relevant du domaine de la loi visant à [...] faciliter la prise en charge des personnels des employeurs mentionnés au même article 2 en simplifiant l'organisation et le fonctionnement des instances médicales et de la médecine agréée ainsi que des services de médecine de prévention et de médecine préventive, et en rationalisant leurs moyens d'actions* ».

Les ordonnances devaient être prises dans un délai de 15 mois suivant la publication de la loi. Compte tenu des retards liés à la situation sanitaire, dans l'attente de connaître les modifications qui vont impacter le CDG, le Président du CDG a proposé de proroger la durée de validité de la convention d'un an supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021, dans l'attente des nouvelles dispositions.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la poursuite de cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la poursuite de l'adhésion de la commune au pôle santé et sécurité au travail, approuve le projet d'avenant prorogeant d'une année la validité de la convention d'adhésion, soit jusqu'au 31 décembre 2021 et autorise Madame le Maire, à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

- **POINT SUR EXPROPRIATION IMMEUBLE TAPON**

Madame le Maire donne lecture du nouvel arrêté de la Préfecture de Dordogne du 31 mars 2021 portant cessibilité de l'immeuble cadastré section B n°577 situé au 42 Route de Prats sur la Commune de Saint-Seurin-de-Prats au profit de la CDC Montaigne Montravel et Gurson pour la réalisation d'un parking dans le cadre du réaménagement du bourg de Saint-Seurin-de-Prats.

- **REMERCIEMENTS**

Madame le Maire transmet au Conseil Municipal les remerciements de la Croix Rouge adressés à la commune, pour l'octroi d'une subvention communale.

Madame le Maire et le Conseil Municipal remercie M. BOURSE Eric, peintre, qui a offert de à la municipalité une de ses œuvres « Marianne » (lithographie numérotée).

Séance levée à 23h55